

## CONSEIL MUNICIPAL DU 04 JUILLET 2018

### AVENANTS TRAVAUX - SALLE DES SPORTS :

Le conseil municipal émet un avis favorable aux avenants suivants : supplément de deux lavabos P.M.R. pour un montant 1 188.12 € T.T.C. et déduction, sur la peinture extérieure, d'un montant de 3 264 € T.T.C. Le conseil municipal décide de prévoir aussi une enveloppe de 7 000 € T.T.C. pour étudier un système de contrôle d'accès sur les deux portes principales.

### CAP SPORTS TRESTEL – SAISON 2018 :

Durant la saison estivale, Monsieur Anthony DUTERTRE sera responsable des activités et animateur dans le dispositif CAP ARMOR qui permet de proposer aux familles des activités sportives, culturelles ou de bien-être. Il sera secondé par Monsieur Alexandre DEJEAN. Le tarif des animations est voté.

### TARIFS COMMUNAUX – DROIT DE PLACE :

Un complément de tarif de 4 € la demi-journée est voté pour deux activités à but lucratif, yoga et massages, qui seront proposées, en front de mer à Trestel, par Mesdames Océane GOANVIC et Eléonore GOURLEMEN.

### PERSONNEL COMMUNAL :

Le conseil municipal adopte les nouvelles dispositions introduites par la loi du 19 février 2007 et fixe les ratios d'avancement du personnel communal à 100 %.

Madame Corinne LANÇON quitte la commune, à compter du 03 septembre, pour le C.I.A.S. de Lannion Trégor Communauté. Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition de personnel.

### LANNION TRÉGOR COMMUNAUTÉ :

Le conseil municipal adopte la modification des statuts de Lannion Trégor Communauté dans le cadre de la nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) et des grandes orientations définies par le Schéma Départemental de Coopération Intercommunale.

### BUDGET SUPÉRETTE :

Pour se conformer à la comptabilité, maintenant que les travaux de construction de la supérette sont terminés, il convient de procéder à l'amortissement du bâtiment dont le montant des travaux, réalisés de 2015 à 2017, s'élève à 174.503,62 euros H.T. et les subventions perçues à 86.257,00 euros. Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'appliquer une durée d'amortissement de 10 ans soit, par an : 17.450,36 euros pour les travaux réalisés et 8.625,70 euros pour les subventions.

### BULLETINS MUNICIPAUX :

Les bulletins sont actuellement en cours de distribution par les élus. Monsieur le Maire en profite pour remercier Madame Janine TROADEC pour son investissement dans la rédaction et la mise en page de ce bulletin semestriel.